Lettre d'information de la Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France

CARMF

N° 36 - Novembre 2013

Le régime de base étatisé, merci D^r Chassang



Ils en rêvaient, ils l'ont fait avec l'appui de l'UNAPL et de... la CNAVPL! Avec l'article 32 de la loi sur les retraites, c'est le ministère qui choisira le directeur de la Caisse Nationale d'Assu-

rance Vieillesse des Professions Libérales (CNAVPL). L'organisation et la gestion ne se feront plus en fonction des besoins mais des directives de l'État, fixées tous les 4 ans. via des « conventions » d'obiectifs et de gestion signées avec l'État.

L'alignement progressif des sections professionnelles suivra un jour. Le pire est sans doute la mise en commun de moyens comme l'informatique. En soixante-dix ans la CARMF a développé en interne près de deux mille logiciels pour simplifier le travail et être performante en termes de services et de coûts. Lorsqu'il faudra passer par un système unique, non adapté aux particularités de chacun, on peut envisager une pagaille monstre. Il faudra embaucher massivement (ce que les contrats d'objectifs empêcheront) pour rattraper tous les inconvénients d'une centralisation et personnaliser le service.

C'est ce qui s'est passé au RSI, où ces mesures ont été appliquées en 2006. Résultat, une pagaille dans la gestion des affiliés avec 25 % de dossiers à problèmes avoués. Le taux de recouvrement des cotisations est tombé à 77,6 % (98 % pour la CARMF), conduisant à 5 milliards de pertes. Les frais de fonctionnement grimpent à 6 % (1,3 % à la CARMF). Chaque point en plus pour le fonctionnement, c'est autant de moins pour les prestations ou autant de plus pour les cotisations. Le directeur, sorti d'un ministère pour y terminer sa carrière, a dû être révoqué par le Conseil d'administration. Une « catastrophe industrielle » selon les termes de la Cour des comptes. D'autres pensent que cela va à terme vers une

fusion de nos réserves. Les leçons du RSI n'ont malheureusement pas servi, l'idéologie de nos technocrates passant avant la bonne marche de nos institutions.

Comment cela a-t-il été possible ?

5 septembre, sortie du texte, 6 septembre, communiqués CSMF et MG France dénonçant la responsabilité de la CARMF. Le Président répond par une lettre ouverte, consultable en tapant :

www.carmf.fr/lettre36.htm

Début octobre, alors que les négociations avançaient avec le ministère pour amender le texte, tout est annulé à la réception de propositions du Président de l'UNAPL cherchant à profiter de cette loi liberticide pour prendre le pouvoir, en demandant que le Conseil d'administration soit porté de 10 (les 10 Présidents des sections) à 20 administrateurs, avec la nomination de 10 syndicalistes.

Belle leçon de démocratie et d'honnêteté vis-à-vis des confrères de la part de celui qui critique violemment le Président coopté comme étant non démocratique (élu par le Conseil pour la cooptation, puis élu comme Président), et réclame la moitié des postes pour ses amis ayant été recalés aux élections dans leurs propres caisses, à égalité avec les élus!

Bien qu'opposée à cette demande, la CNAVPL a cru pouvoir négocier avec M. Chassang la défense d'autres amendements contre 6 postes au lieu de 10. Leur communiqué commun a quelque peu déboussolé les députés sollicités pour défendre le retrait, qui n'avait plus de raison d'être. Résultat : après le passage à l'Assemblée le texte est peu modifié avec en plus l'entrée des syndicats.

Nous proposions la démission de tous les Conseils d'administration, ils ont préféré suivre M. Chassang. Cela avait pourtant fonctionné il y a deux ans pour la CNAVPL, et pour la CARMF pour le comité de pilotage de nos trois régimes demandé également par le président de la CSMF. Chaque fois les textes ont été retirés. Nous n'avons pas encore baissé les bras, il reste le Sénat et le retour devant l'Assemblée nationale.

Au lieu de se battre pour la liberté, ils ont choisi la compromission et ils seront maintenant encadrés par l'État et les syndicats « représentatifs ». Un vrai Munich : « Ils devaient choisir entre le déshonneur et la guerre, ils ont choisi le déshonneur et ils auront la guerre » (Winston Churchill, 7 novembre 1938). Bravo à M. Chassang, il a vu que la CNAVPL n'est pas la CARMF et il en a profité.

Au passage la CARMF a été étrillée, son fumeux rapport IGAS étant mis en avant pour justifier la loi. Ce n'était pourtant pas le rapport le plus sévère.

Pourquoi seulement la CARMF ? Parce que dans les autres professions libérales, il n'y a pas eu de syndicat pour organiser des fuites, les monter en épingle sans faits précis. Le Président de l'UNAPL savait que d'autres étaient plus critiqués, mais il a préféré taper sur la CARMF, cela l'arrangeait en tant que Président de la CSMF.

Du pain béni pour les autorités qui en ont profité. Merci à la CSMF et à MG France pour le coup de main. Le ministère a dû sabler le champagne, et les confrères trinqueront une fois de plus.

Docteur Gérard MAUDRUX



et Cour des comptes

La CARMF et toutes les caisses de professions libérales, ont été l'objet depuis trois ans de cing rapports.

Le premier rapport (IGAS), concernait l'organisation de la CNAVPL et de l'ensemble des caisses. Il confirme les performances administratives de nos caisses, mais propose de tout casser. Ce sont les préconisations de ce rapport qui sont à l'origine de l'article 32 de la dernière loi sur les retraites.

Le second rapport s'intéressait aux placements. Toutes les caisses ont été interrogées, les trois caisses avant les plus importantes réserves ont eu droit à un rapport écrit. Le plus critique est celui de la caisse des pharmaciens. Pour corriger les « anomalies » constatées, ils ont eu droit à plus de 70 recommandations, contre 23 pour notre caisse. Toutes les caisses ont été surprises par l'esprit de ces rapports, leurs tons agressifs, uniquement à charge et ne reposant pas sur des anomalies avérées mais essentiellement sur des interprétations de jeunes contrôleurs sans compétences ni expérience sur la nature du

contrôle. Ces rapports étaient classés depuis quelques mois, seule la CARMF a eu droit à la célébrité, la CSMF et MG France ayant décidé de l'utiliser en reprenant des titres accrocheurs, sans arriver à en sortir des faits précis, pour assouvir on ne sait quelles ambitions ou rancœurs personnelles. Les autres professions, solidaires, n'ont pas cru bon de patauger dans la boue, bien que plus épaisse.

Le troisième rapport, toujours IGAS, est dû à une incoordination entre différents services car sur le même sujet. Il arrive à des conclusions inverses : nous gérons bien notre régime complémentaire!

Il permet de démontrer les dérives anti-libérales du premier rapport. Les syndicats l'ont bien entendu ignoré.

Le quatrième rapport cette fois de la Cour des comptes, est encore sur le même sujet! Pas de remarques sur le régime complémentaire, mais un constat sur l'ASV: il a été mal géré, est surtout il n'est pas garanti sur le long terme, ce que nous avons toujours dit.

Le cinquième rapport, le plus sévère, de la Cour des comptes, ne concerne que le « Groupe Berri » (CIPAV, CAVEC, CAVOM).

Il nous a été interdit de communiquer les rapports IGAS, bafouant ainsi scanda-leusement le droit à la défense : on organise des fuites, on nous critique, mais nous n'avons pas le droit d'étaler ces critiques sur la place publique pour en démontrer l'inconsistance.

Le Président a écrit aux députés pour demander une commission d'enquête parlementaire sur les pratiques de l'IGAS. Cette lettre est disponible sur www.carmf.fr/lettre36.htm

Le rapport de la Cour des comptes, également ignoré par certains, est lui public, accessible en tapant :

www.carmf.fr/lettre36.htm



<u>Le fumeux rapport IGAS</u> sur la CARMF

Bien que le rapport porte sur les années 2006-2011, on nous reproche d'avoir des fonds contractuels. Ce n'est qu'en août 2011 qu'une législation les a interdits n'obligeant pas à liquider ceux acquis avant cette date.

L'IGAS critique notre répartition actions / obligations parfaitement conforme, en tentant de nous faire croire que des obligations convertibles sont des actions.

L'IGAS critique le fait qu'une même action peut se retrouver dans plusieurs fonds différents (si tout le monde en prend, c'est qu'elle doit être bonne), tout en reconnaissant que le plafond légal par titre de 5 % du portefeuille n'est jamais atteint.

L'IGAS critique l'absence de procédure d'appel d'offre pour certains fonds, alors que la loi les en exclut, puis elle laisse planer le doute alors que nous sommes parfaitement en règle.

L'IGAS critique des frais à 4-5 % (affichés) sans savoir qu'en pratique ils sont de 0 %.

L'IGAS critique des dossiers trop documentés demandés par les administrateurs, et nous demande d'en épaissir d'autres totalement inutiles. Ce sont nos méthodes acquises après soixante-dix ans de pratique.

L'IGAS signale que les administrateurs n'ont pas de formation (les syndicats ont traduit incapables), c'est le cas de tous les élus de toutes les caisses sociales, qui s'entourent des compétences requises. Est-ce que la Ministre de la santé a pris des cours de médecine pour pouvoir prendre ses décisions ?

L'IGAS nous reproche de nous contenter de « sortir du portefeuille les fonds dont le rendement a déçu et de faire entrer des fonds dont le rendement apparaît prometteur aux yeux de la caisse » et d'avoir une « politique dictée par les deux maîtres mots de rendement et de diversification ». Nous assumons.

L'IGAS nous reproche de ne pas changer régulièrement de stratégie, de tactique, et même de personnel ! Les contrôleurs sont obnubilés par les plans quinquennaux inscrits dans aucune loi.

Vous comprendrez pourquoi nos détracteurs n'ont pu sortir d'exemples précis de mauvaise gestion. Enfin, le premier critère pour juger des placements, c'est la performance. Cette notion n'existe pas à l'IGAS, sans doute parce qu'elle contredirait le reste.

Vous pouvez consulter soixante extraits de ce rapport avec commentaires du Président pour en montrer l'ambiance et les critiques, en tapant : www.carmf.fr/lettre36.htm

Le déficit technique

Déficit technique veut dire que les dépenses sont supérieures aux recettes.

Dans le régime complémentaire, ce déficit technique est prévu depuis vingt ans et n'est pas dû à une quelconque erreur de gestion. On sait aussi qu'il durera vingt ans, et nous nous sommes organisés en conséquence.

Nous pouvons même vous donner un scoop : nous serons en cessation de paiement (épuisement des réserves) vingt ans plus tard. Cela n'arrivera pas

à cause de la mauvaise gestion de nos successeurs, c'est prévu.

Quand une génération de médecins formés à raison de 8 000 par an doit financer une génération formée à raison de 4 000 / 5 000 par an, il n'y a pas de problème. Quand cette génération de 8 000 par an sera à la retraite, la génération qui aura à payer sa retraite sera une génération à 3 000 formations par an, ce qui pose un problème que nous avons anticipé.

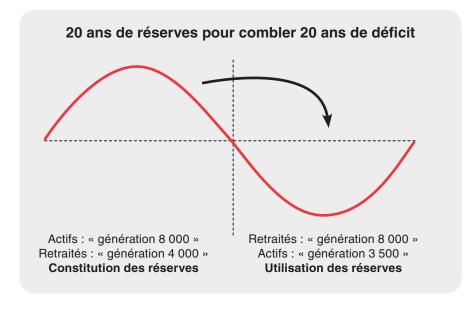
En faisant des réserves quand il y a beaucoup de cotisants, il n'y a pas besoin d'augmenter la cotisation lorsque cette génération arrive à la retraite (vers 2015), créant un déficit démographique et technique, comblé pendant vingt ans par les réserves.

Cette génération de retraités sera ensuite progressivement remplacée par la génération à 3 000 par an et quand ces derniers seront à la retraite, c'est une génération à 7 000 par an qui la financera. Il n'y aura plus besoin de réserves.

Le schéma ci-contre illustre ce principe.

Le régime de base et l'ASV n'ont pas anticipé, résultat :

En quelques années la cotisation ASV, gérée par la tutelle et les syndicats, aura doublé pour une retraite divisée à terme par 2. Alors ceux qui s'offusquent d'un déficit technique dans le régime complémentaire feraient bien de réfléchir à leur incompétence totale dont les confrères payent le prix fort.



Le personnel de la CARMF

manifeste contre l'article 32

Merci au personnel de la CARMF qui a manifesté spontanément, en dehors de toute action syndicale ou politique, pour défendre notre autonomie. Ils ont montré qu'à la CARMF, élus et salariés, du haut en bas de l'échelle, forment une grande famille, assumant avec fierté son travail.

La profession doit les en remercier.



des faits, rien que des faits

Le régime complémentaire est en déficit technique à cause d'une mauvaise gestion.

Tous les régimes par répartition sont un jour ou l'autre en déficit, pour des raisons démographiques, d'où les réformes successives. Les détracteurs ne sont pas émus du déficit technique bien plus important du régime de base et de l'ASV dont ils revendiquent la gestion. De qui se moque-t-on ? (voir page 3).

La CARMF a fait des placements hasardeux en 2008 et 2011.

Incompétence des détracteurs qui ignorent les crises et nous avions écrit qu'ils avaient aussi oublié 1929. Voilà qui est corrigé dans une lettre du Président de MG France voulant nous donner des leçons. « Les plus âgés des retraités se rappellent les médecins ruinés par la crise de 1929, pour lesquels ils ont cotisé ».

Rappelons qu'en 1929 la CARMF n'existait pas, que les confrères ne cotisaient nulle part, et que les « cotisants » de 1929 ne peuvent se souvenir car ils sont tous morts! L'espérance de vie à cette date était de 58 ans, le mot retraite inexistant dans la profession.

La CARMF n'est pas démocratique car le Président est coopté.

Le Président vous a écrit en janvier 2012 pour dire qu'il ne se présenterait pas aux élections, souhaitant personnellement cesser son activité à la CARMF, tout en ajoutant que sans obligation, il restait disponible si les nouveaux élus le souhaitaient. Il n'a fait aucune demande de cooptation.

Le Conseil d'administration lui a demandé de revenir, par 21/25 voix, une fois administrateur coopté, il a également été élu Président avec 24/28 voix. Il est donc élu et issu d'élections démocratiques. Quand on voit que les mêmes trouvent démocratique de faire rentrer les copains non élus...(voir éditorial).

Le Président confond la gestion de la retraite des médecins avec un jeu de casino.

L'allocation stratégique est toujours la même que celle mise en place en 1996 alors que le Président actuel n'était pas là. Elle était soutenue à l'époque par les CSMF et MG France qui souhaitaient également augmenter les cotisations de 9 % à 14 %. Pour avoir plus de réserves et plus de pertes en 2002, 2008 et 2011 ? Il faudrait savoir ce qu'ils veulent.

Depuis 15 ans, les réserves auraient été mieux placées à la caisse d'épargne.

Faux

Nous avons fait un facile calcul comparatif, c'est 2 % l'an de plus.

Les 20 % d'opposants à la ligne Maudrux sont empêchés de prendre la parole en Assemblée générale.

Les Assemblées générales se terminent quand toutes les questions des délégués sont épuisées. Quand les 20 % d'opposants (CSMF et MG France) prennent la parole pour dire des contre-vérités et se font rabrouer par la salle, cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas la parole.

Les membres du conseil de la CARMF n'ont pas plus d'informations sur le régime complémentaire ou le régime de base que les explications contenues dans la lettre CARMF.

C'est ignorer les épais dossiers des conseils, et toutes les décisions qui sont prises non par un seul homme, mais par tout le Conseil d'administration, à une majorité écrasante, après que tout le monde se soit exprimé. Les grandes décisions (RC, ASV, ID,...) sont prises après de longs échanges en séminaires (administrateurs titulaires et suppléants) et en Conseil d'administration.

Le Président se fait réélire pour profiter de son statut.

Article L231-12 du code de la Sécurité sociale : les organismes de Sécurité sociale ne peuvent, en aucun cas, allouer un traitement à leurs membres du conseil ou administrateurs. Pour montrer que les textes sont bien appliqués, le Président a décidé de mettre en ligne son avis d'imposition sur :

www.carmf.fr/lettre36.htm

L'indemnité CARMF est dans la rubrique « salaires et traitements », avec les frais correspondants. Sa retraite n'est pas différente de celle des confrères. Il demande que tous les responsables fassent de même et jouent la transparence et l'honnêteté avec les confrères. Avec un rapport de 1 à 10 pour les émoluments d'élus, qui profite de quoi ou de qui ?

CARMF et syndicats.

S'il y a conflit avec la CSMF et MG France, la CARMF a fait ce qu'elle pouvait pour les éviter. Le Président a offert il y a quelques années un poste d'administrateur coopté au Président de la CSMF ou à une personne de son choix, afin de travailler ensemble. Pas de réponse. Le Président s'est rendu deux fois au siège de MG France, après les deux derniers renouvellements de Président. Il avait sympathisé avec le Président précédent, mais son esprit ouvert et consensuel ont fait qu'il n'a pu rester. Toutefois la promesse de laisser trois postes d'administrateurs a été honorée, cela a été une erreur détériorant le fonctionnement du Conseil d'administration. Quand on les voit voter contre le décret ASV et défendre le contraire après, on a du mal à suivre. Quand on les voit ensuite tricher lors des élections suivantes, avec comme profession de foi « soutien à l'équipe sortante » sans quoi ils n'étaient pas élus, et faire le contraire, il y a là un problème éthique.

La CARMF a renoncé à la fermeture de l'ASV pour proposer un maintien cohérent, accepté et signé par ceux-ci à l'unanimité. Ils se sont ensuite assis sur leur signature et nous ont tiré dans le dos. On a encore du mal à suivre. La CARMF n'a pas l'habitude comme pour les conventions et avenants de signer en criant victoire, pour crier au scandale le lendemain lorsqu'il faut les appliquer.

Ces derniers mois, face aux critiques virulentes, le Président a accepté à deux reprises un débat face aux confrères sur Pratis TV. Sans réponse, les courageux détracteurs se sont-ils dérobés ? Ils réclament un audit ? Nous avons écrit que les portes étaient grandes ouvertes et que nous y collaborerions, à condition que ce soit une société indépendante et de renom. Pas de réponse à notre offre. Auraient-ils peur que le résultat contredise leurs critiques ? Pas nous.

ALERTE

Pour recevoir des infos brèves plus fréquentes et les communiqués de presse CARMF, envoyez un mail à

alerte@carmf.fr